



Réponse au Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Dietrich Laurent / Doutaz Jean-Pierre

2019-GC-114

Changement des panneaux touristiques d'annonce et d'accueil sur les autoroutes

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 27 juin 2019, les députés Laurent Dietrich et Jean-Pierre Doutaz font le constat de l'importance de la mise en place d'un concept général sur les panneaux autoroutiers d'entrée et d'annonce touristique afin de répondre aux nouvelles normes édictées par l'OFROU et de renouveler ces panneaux devenus obsolètes. Les postulants demandent aussi d'évaluer l'opportunité de développer un schéma directeur avec les trois niveaux de signalisation (cantonal, régional, local), à l'instar du canton de Vaud, afin d'harmoniser le graphisme et un guidage homogène et logique des visiteurs vers les sites touristiques cantonaux.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat décide de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé qui présente la conclusion suivante : le Conseil d'Etat demandera à l'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT) de coordonner le projet de changement des panneaux d'annonce et d'accueil sur les autoroutes en 2021, qui est actuellement en cours. Pour les niveaux régional et local, il requiert la réalisation d'une analyse complémentaire des comportements des automobilistes et des hôtes.

8 février 2021

Annexe

[Rapport sur postulat 2021-DEE-2 du 8 février 2021](#)